



Justice Communiqué

LA MINISTRE DE LA JUSTICE DEMANDE AU COMITÉ DE LA CHAMBRE DES COMMUNES DE RECOMMANDER DES MODIFICATIONS À LA PARTIE GÉNÉRALE DU CODE CRIMINEL

OTTAWA, le 6 juin 1990 -- La ministre de la Justice et procureure générale du Canada, M^{me} Kim Campbell, a demandé au Comité permanent de la Justice et du Solliciteur général d'examiner la partie générale du Code criminel dans le but d'en mettre les règles et les principes en harmonie avec les valeurs fondamentales de la population canadienne et de la moderniser.

Dans une lettre qu'elle a fait parvenir au président du Comité, M. Bob Horner, la Ministre a expliqué que "La plupart de ces dispositions demeurent pour ainsi dire inchangées depuis leur adoption en 1892. Même si bon nombre de ces dispositions nous ont été utiles pendant de nombreuses années, la Partie I, dans sa formulation actuelle, est pour le moins incomplète si on la compare avec les codes criminels adoptés récemment dans d'autres pays. Jusqu'à présent, la jurisprudence a énoncé les principes généraux qui ne sont pas contenus dans le Code. Ces principes établissent d'importantes normes de comportement social, notamment le degré de responsabilité pénale pour les actes commis sous l'effet de l'alcool ou de la drogue. Ces normes, qui ont été élaborées par les tribunaux, n'ont jamais été examinées par le Parlement."

Elle a également demandé que le Code soit examiné eu égard à la Charte des droits et libertés qui, évidemment, n'était pas encore entrée en vigueur la dernière fois que celui-ci a été refondu.

La Ministre a demandé au Comité d'examiner le travail énorme qui a été accompli dans ce domaine, en particulier par la Commission de réforme du droit, avant de présenter son rapport au Parlement au plus tard à la fin de mars 1991 si possible.

.../2

"L'étude que je vous demande d'entreprendre aujourd'hui est une étude importante qui aura des répercussions considérables sur l'évolution de notre droit pénal de même que sur la vie de tous les jours des Canadiens et des Canadiennes", a ajouté le Ministre.

M^{re} Campbell a exhorté la population canadienne à faire connaître ses opinions sur ces questions fondamentales au comité parlementaire.

- 30 -

Renseignements:

John Maddigan
Attaché de presse
(613) 992-4621

Vincent Del Buono
Révision du droit
pénal
(613) 957-4755

Richard Dupuis
Greffier, Comité permanent
de la justice et du
Solliciteur général
(613) 996-1553

(English version available)